



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Abrogation de la délibération N° 2026 04.30.051 du 30 avril 2026 - Désignation des membres du CM appelés à siéger aux conseils d'écoles

Délibération n° 2026.06.04.107

Rapporteur : Alexandra DELPY

Par délibération N° 2026 04 30 051 en date du 30 avril 2026, Madame Betty BAUDET conseillère municipale, a été désignée par le Conseil municipal pour siéger au sein des conseils d'écoles de la commune. Mme Baudet ne souhaite pas siéger aux Conseils d'écoles de la commune. Par conséquent, un nouvel élu doit être désigné.

Pour rappel, conformément à l'article D 411-1 du Code de l'Education modifié par le Décret n° 2130-983 du 4 novembre 2013 – article 1, portant modification de la composition du conseil d'école, le conseil d'école et notamment composé du Maire ou de son représentant, et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il est proposé d'abroger la délibération N° 2026 04 30 051 du 30 avril 2026 et de désigner Madame Alexandra DELPY représentant le Maire, et Mme Sylvie Izquierdo conseillère municipale élues appelées à siéger au sein des conseils d'écoles de la commune.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Abrogent la délibération n° 2026 04 30 051 du 30 avril 2026 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles de la commune ;
- Désignent Madame Alexandra DELPY, représentante du Maire, et Madame Sylvie IZQUIERDO, conseillère municipale, pour siéger au sein des conseils d'écoles de la commune ;
- Autorisent Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à la majorité par 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Absents excusés Représentés : 6
Absent :

Date convocation
29 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Bénédicte NAVARRO, Eric CHAUVIN, Serge PIACESI, Donatien VARON, Hélène ESTIVALEZES, Betty BAUDET, Mélanie BRANCO, Paola HUGUENIN, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représentés : Sylvie OURGAUD (Pouvoir à S. IZQUIERDO), Christophe JAMMY (Pouvoir à M. BATAÏA), Mikaël LAURI (Pouvoir à A. DELPY), Soraya HADDAD (Pouvoir à M. MAILLARD), Marie-Claude FARCY (P. PAQUELET), Caroline DIEZ (Pouvoir à J-L GALY)

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO